

DECRET N°2013-53 DU 11 FEVRIER 2013

portant approbation des états financiers du
Centre National de Sécurité Routière (CNSR)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 Juillet 2012 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n°2012- 378 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et Transports ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 décembre 2012.



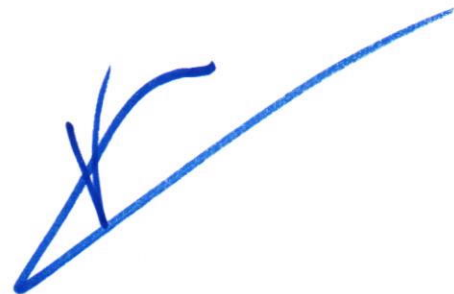
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques du Programme de Dénationalisation et du Dialogue social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Jonas GBIAN



Lambert KOTY

Ampliements : PR 2; CES 2; AN 2; SGG 2; CC 1; CS 1; HAAC 1; MEF 2; MTPT 2; AUTRES MINISTÈRES 22; DGAE-DGCPE 2; CNSR 5; DGBM 2; DGTCP 2; INSAE 1; UNB 1; FASEG 1; FADSP; ENAM 1; ENEAM 1; GCONB 1; JO 1.